



L'ECHO DE BAUDINARD SUR VERDON



Janvier 2019

BAUDINARD-SUR-VERDON

Monsieur le Maire, le Conseil municipal



vous souhaitez

une bonne lecture de ce numéro !

L'ÉCHO de Baudinard-sur-Verdon. Magazine municipal d'information – Hôtel de ville, 36 Grand'Rue, 83630 Baudinard-sur-Verdon.
Tél. 04 94 70 18 61 – Fax. 04 94 70 19 24 - Site internet : www.baudinard.fr - Courriel : mairie@baudinard.fr Directeur de la publication : Georges Pons - Crédits photos et rédaction : municipalité - Tirage : 90 exemplaires.

Bonne Année 2019

Que vous souhaiter de mieux qu'une parfaite santé pour vous
et vos proches,
De la prospérité et de la passion dans vos activités,
Et de l'amour autour de vous durant toute l'année...
Passez une très Bonne Année 2019 !

É D I T O R I A L

*Baudinardaises et baudinardais et vous tous,
bienvenue à Baudinard.*



L'année 2018 est derrière nous, vive l'année 2019.

*Mon Conseil municipal se joint à moi pour vous
souhaiter à toutes et tous, une excellente année 2019.
Quelle vous apporte bonheur, paix, joie de vivre,
prospérité, réussite de vos projets et surtout la santé !*

*Ayons une pensée pour les personnes qui nous ont quittées, hélas trop
tôt, les personnes malades qui luttent cruellement contre la maladie,
les personnes seules loin de leurs familles respectives et ceux qui ont
passé les fêtes de fin d'année complètement abandonnés.*

*A chaque début d'année, c'est un rituel maintenant, la municipalité
adresse ses vœux à la population baudinardaise, à tous ceux qui
n'habitent pas Baudinard en permanence, et réalise l' »Echo de
Baudinard «.*

*Ce petit journal retrace la vie de notre village, naissances, mariages,
décès (malheureusement).*

On y parle également des travaux réalisés, des projets communaux...

La vie associative est très présente à Baudinard, c'est une richesse.

Quelques renseignements purement administratifs :

*Mon conseil municipal et moi-même avons toujours les mêmes
objectifs : embellir et développer notre village, améliorer notre cadre
de vie et préserver notre environnement.*

*Malgré tout, certains baudinardais ou pas Ne jouent pas du tout le
jeu en ne respectant ni leur environnement ni leurs concitoyens et
leurs familles.*

Tout récemment, les grillages des tennis, pourtant refaits à neuf l'année précédente, pour presque 100 000 €, ont été saccagés, certains lampadaires brisés à coup de pierres, les toilettes publiques souillées sans parler des déjections canines un peu partout laissées sur la voie publique!

Je mettrai l'accent cette année surtout sur les stationnements anarchiques dans les rues et sur les places du village notamment Rue du Grand Puits.

Il faut absolument que ces situations reviennent à la normale et personne ne nous en découragera. Malheureusement nous ne pourrons pas aller à l'encontre de notre Police Municipale qui appliquera la réglementation en vigueur en la matière.

Baudinard est un petit village où il fait bon vivre et où un peu de civisme rendrait la vie tellement plus agréable pour tous.

Pour terminer, je tiens à remercier le personnel communal pour son travail toujours au service de notre petite communauté, les associations pour leur engagement bénévole et leur entière disponibilité y compris en partenariat avec les villages voisins.

Sachez que je suis fier de vous tous, continuez ainsi et la municipalité sera toujours à vos côtés.

Encore Bonne et Heureuse Année 2019

« A L'AN QUE VEN, SI SIAM PAS MAÏ SEGEN PAS MEN »

Georges PONS, Maire.

Travaux réalisés en 2018

TENNIS

Le terrain multisports de Baudinard méritait d'être refait.

Un nouveau tennis réclamé depuis de nombreuses années par les pratiquants a vu le jour à la fin de la période estivale.

Tout au bout du terrain, un terrain multisports, plus petit et plus adapté aux enfants a été redessiné – cages et paniers pour les jeux de ballons - et le mur de frappe tant sollicité et intégré dans le paysage a rejoint ces équipements.



SENTIER PIETONNIER ET AIRE DE COVOITURAGE

Balisé au sol, le sentier piétonnier a été mis en place pour relier les habitations du quartier La Courbine au village.

Il sera doté prochainement de l'éclairage public (installations en cours)

Il présente en outre la particularité d'être assorti d'une aire de covoiturage signalisée et délimitée. C'est une aire d'arrêt ou de départ de covoiturage mais également une aire de stationnement.



ENFOUISSEMENT DES LIGNES MOYENNE TENSION

La poursuite des travaux d'enfouissement des lignes électriques est réalisée. L'enlèvement des poteaux disgracieux et des lignes aériennes interviendra dès le mois de janvier. D'ores et déjà les lignes souterraines sont existantes et on peut dire que 90 % des lignes sont désormais enfouis sur le territoire de Baudinard.

L'enfouissement des câbles électriques a ses avantages, notamment les lendemains de tempêtes seront moins problématiques : chute d'arbres, enneigement ... Anormalité des conditions météorologique d'une façon générale.

Le coût d'entretien de ces installations souterraines s'avère moins élevé par rapport à celui des installations aériennes.

Et nous n'aborderons pas la pollution visuelle occasionnée par toutes ces lignes qui parcourent la campagne et le ciel



A ce titre, comme pour étayer cette argumentation, vendredi 8 décembre dernier, un gros chêne est tombé à l'intersection des chemins de La Colle -Blanquet et Saint-Michel, occasionnant outre la coupure totale des 2 voies celle également de la fourniture d'électricité chez quelques baudinardais de la Colle-Blanquet.

Une équipe d'ENEDIS a immédiatement été dépêchée sur place et une fois le chêne déplacé (ce qui a occasionné plusieurs heures de travail de bull) les deux agents ont pu rétablir le courant vers 19h30.



L'ASSOCIATION LES AMIS DE BAUDINARD et moi-même vous présentons tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que l'an 2019 vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites professionnelles. Je souhaite également que notre association vous apporte toute satisfaction et espère vous compter parmi nos fidèles adhérents encore de nombreuses années , ainsi que pourquoi pas, tous les membres de votre famille et vos amis intéressés par nos activités.

Le budget de notre assos provient essentiellement de l'argent de nos cotisations. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons offrir des activités ludiques et gratuites à nos adhérents.

La cotisation reste, cette année encore, à 10 euros. Vous pouvez déposer vos chèques dans le casier de l'Association Les Amis de Baudinard , à la Mairie.

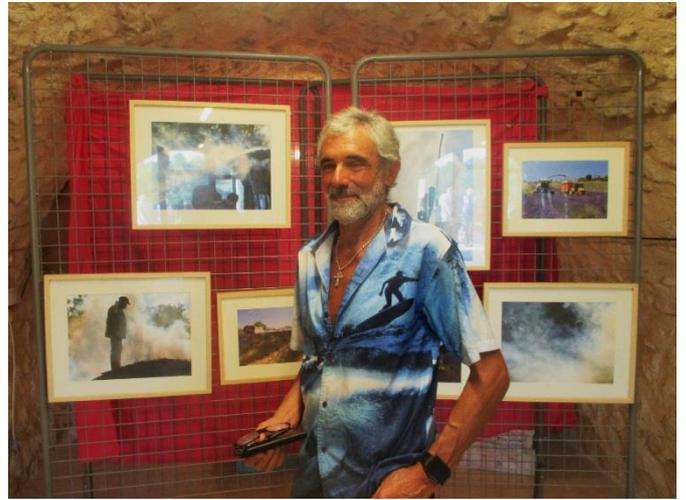
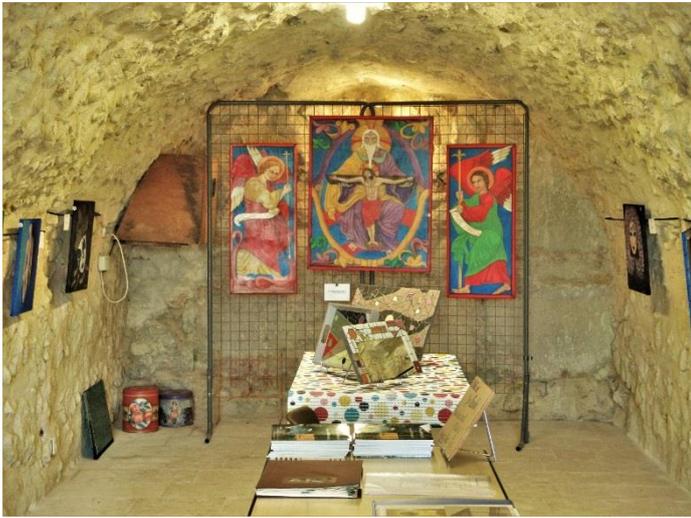
Nous restons à votre disposition pour écouter toutes vos suggestions. C'est Kennedy qui disait : " Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre assos et non pas ce que votre assos peut faire pour vous".

Pour info : notre AG se tiendra le 27 janvier. Vous recevrez toutes les infos à ce sujet par mail.

Bono annado, bèn granado e bèn acoumpagnado !

Anna.







LA BOULE BAUDINARDAISE

Le bureau, les membres et les joueurs de l'Association souhaitent une année 2019 remplie de bonheur aux lecteurs de la présente revue semestrielle de la municipalité.

Les trois années précédentes ont été marquées par l'organisation de plusieurs dizaines de tournois amicaux, remportés aussi par des joueurs internationaux, notamment anglais, allemands et belges en plus des Baudinardais. Les lots offerts aux trois premières équipes de chacun de ces tournois ont été appréciés dans la mesure où ils ont été sans cesse renouvelés.

L'équipe dirigeante de l'Association remercie les adhérents et les participants aux diverses rencontres pour leur implication au sein de leur structure amicale.

Le bureau remercie toujours la municipalité qui s'implique financièrement chaque année grâce aux subventions allouées. Il remercie également les employés communaux pour l'entretien permanent du bouledrome.

C'est grâce aux journalistes de Nice Matin que nous avons aussi pu voir arriver des joueurs des villages environnants.

Les photographies des pages suivantes montrent quelques moments des tournois de l'année 2018 avec les équipes finalistes et les lots gagnés.

Tous les reportages photographiques sont visibles sur le site internet communal.

Vous pouvez rejoindre les adhérents actuels moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de dix euros par année civile, inchangée depuis la création de l'association grâce à une gestion rigoureuse des finances.

Bonne Année "bouliste" 2019 à tous !

Coordonnées. www.baudinard.fr/?nonpage=associations

Renseignements. lbb83@orange.fr

Le Président, Yvon BORDES.



LA BOULE BAUDINARDAISE

Les champions de l'année 2018 vous attendent en toute amitié.
Les champions sont précisés de gauche à droite en regardant les photographies.

Tournoi du 28 juillet 2018



Tony AGOSTINO & Didier BEZY (troisièmes), **Yvon BORDES & Nicolas CHAMBON** (vainqueurs), Mathias LE PELLEC & Joël GIORDANO (finalistes)

Tournoi du 11 août 2018



Yvon BORDES & Nicolas CHAMBON (vainqueurs), Mathieu TOSELLO & Joël GIORDANO (finalistes),
Stéphane DELME & sa fille Noëlie (troisièmes)

Tournoi du 14 août 2018



Tony GIANGRECO, Fredy LOUE & son fils David (finalistes),
Christian WACTERS, Heide LOEBERS & Christian GROSS (vainqueurs).
Jean-Michel WEILL, Ann & Alan OXLEY (troisièmes).





LA BOULE BAUDINARDAISE

Tournoi du 17 août 2018



Paola RODRIGUES, Frédéric PENTEL & Sam GUILLOT (finalistes),
Ludovic BAUDEWIN, Ann OXLEY & Stéphane PENTEL (vainqueurs),
Jérémy GOURDEN, Sylvia OLMETA & Alan OXLEY (troisièmes).

Tournoi du 19 août 2018



Philippe CONTI & Miguel BARZUTI (finalistes),
Bernard VERGOTE & son petit-fils Enzo DAUPHIN (vainqueurs),
Alexandre ANGLIONIN & Nicolas CHAMBON (troisièmes).

Tournoi du 25 août 2018



Christian GROSS & Heide LOEBERS (finalistes),
Alain MOUTON & Christian WACTERS (vainqueurs),
Nicolas CHAMBON & Alexandre ANGLIONIN (troisièmes).



LA BOULE BAUDINARDAISE

Tournoi du 1^{er} septembre 2018



Pascal CHAMBON & Joanel ANGLIONIN (finalistes),
Joël GIORDANO & Alexandre ANGLIONIN (vainqueurs),
Alan OXLEY & Ludovic BAUDEWYN (troisièmes).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS SUIT...aussi

BOULES

Yvon Bordes et Nicolas Chambon sur le podium de Baudinard



À gauche les vainqueurs Yvon Bordes et Nicolas Chambon, déjà gagnants du premier tournoi, fin j

Samedi, la Boule baudinardaise a organisé son second concours à pétanque de l'année 2x2. Beaucoup d'affluence en ce samedi après-midi, avec des joueurs de qualité. Certains étaient venus des villages voisins. Trente compétiteurs se sont affrontés, dans une

bonne humeur communicative, sous les ombrages du boulo-drome restauré et jusqu'aux premières fraîcheurs de la soirée. L'association remercie les joueurs d'avoir animé le village pour le dernier samedi avant la semaine de fête.

Sur la photo, à côté des gagnants les finalistes Mathieu et Joël Giordano, et les troisièmes phane Delme et sa ravissante fille Noëlle. Certainement un championne.

Des triplettes après un bon aioli à Baudinard

À l'occasion de l'aioli offert par le comité des fêtes dans le cadre de la fête du village, la Boule baudinardaise a organisé un nouveau tournoi de pétanque « à la mêlée », pour le plus grand plaisir des volontaires qui se sont prêtés à ce jeu amical. Les triplettes ainsi constituées au hasard des tirages ont permis aux joueurs de faire connais-

sance, les plus talentueux, très nombreux au village, aidant les plus novices de leurs conseils. Une belle soirée pour les 39 compétiteurs, leurs familles et amis.

Y. D.

Les vainqueurs : Ludovic Baudewyn, Ann Oxley et Stéphane Pentel. Les finalistes : Paola Rodrigues, Frédéric Pentel et Sam Guillot. Troisième équipe : Jérémie Gourden, Sylvia Olmeta et Alan Oxley.



Les vainqueurs de cette pétanque à la mêlée au centre. Les finalistes sur la gauche, et les troisièmes à droite.

(Photo Y. D.)



LA BOULE BAUDINARDAISE

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS SUIT...aussi (suite)

BOULES

Dernière pétanque de la fête à Baudinard



Premier tournoi, et première victoire pour le jeune Enzo Dauphin, 11 ans. Bravo !

Après six jours de festivités au village, la Boule baudinardaise a profité du dernier jour pour organiser le dernier tournoi de pétanque 2x2 de la fête votive. Un temps radieux, une ambiance sympathique, un boulo-drome apprécié et une organisation parfaite ont attiré 48 compétiteurs heureux.

La famille joue et gagne

La première équipe, en famille, et alors que le « petit » ne joue que depuis deux mois et fait la fierté de son grand-père, a remporté ce tournoi amical. La pétanque est un sport. Aussi, l'ASB83, association sportive de Baudinard, leur a offert, en complé-

ment de leur gain, un abonnement annuel « famille » pour accéder au tennis municipal, pour chaque membre de la famille du joueur. La Boule baudinardaise est donc satisfaite de pouvoir remercier les joueurs qui se sont déplacés des villages aux alentours afin de se mesurer aux joueurs locaux. Vivement la fête 2019 au village !

Y. D.

Les vainqueurs : Bernard Vergote d'Aups et son petit-fils Enzo Dauphin, de Tourtour.
Les finalistes : Philippe Conti et Miguel Barzuti de Toulon.
Les troisièmes : Alexandre Anglionin et Nicolas Chambon de Baudinard.

BAUDINARD

Mouton et Watchers vainqueurs

Par un après-midi très frisquet, les 20 derniers compétiteurs de pétanque du mois d'août sont venus en débattre en doublettes choisies sur le boulo-drome municipal. Les vainqueurs, des villages jouxtant Baudinard, ont eu raison d'un couple d'Allemands ! Les derniers sur le podium, Baudinardais dans l'âme, ont sauvé l'honneur et la réputation des pé-

tanqueurs locaux. Les vainqueurs : Alain Mouton et Roger Watchers. Les finalistes : Christian Gross et Heide Loebers, et les troisièmes Nicolas Chambon et Alexandre Anglionin. Le 1^{er} septembre verra s'affronter les derniers joueurs de 2018 après un repas exceptionnel préparé par la société de chasse.

Y. D.



Alain Mouton et Roger Watchers, vainqueurs au centre. À gauche les finalistes et l'équipe arrivée troisième. (Photo Y. D.)

BAUDINARD

Dernier tournoi de pétanque de l'été

Pour son dernier tournoi de l'année, la Boule Baudinardaise a organisé un tournoi de pétanque en doublettes choisies. Ce concours a été offert par la société de chasse du village à l'occasion de son repas annuel.

Les 18 équipes en compétition ont bénéficié d'un temps parfait, d'un boulo-drome amélioré par la municipalité et d'une organisation sans faille. Des lots de qualité ont été remis aux trois meilleures équipes et une fois n'est pas coutume, les vainqueurs et les finalistes ont été des joueurs locaux. La troisième équipe étant

constituée d'un joueur local associé à un anglais passionné, qui est revenu en famille pour la quatrième année consécutive enchanté par l'accueil des habitants, et des boulistes en particulier.

La Boule Baudinardaise se félicite de l'ambiance et de la qualité des joueurs et remercie encore une fois les différents compétiteurs qui participent aux tournois organisés. A l'an que ven !

Y.D.

Vainqueurs : Joël Giordano et Alexandre Anglionin. Finalistes : Pascal Chambon et Joannel Anglionin. Arrivés 3^{me} : Alan Oxley et Ludovic Baudewyn.



Les vainqueurs Joël Giordano et Alexandre Anglionin, au centre, et les finalistes Pascal et Joannel au de la gauche, et l'équipe 3^e, Alan et Ludovic. (Photo Y.D.)



L'Association Sportive de Baudinard - ASB83
vous souhaite UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2019



Retrouvez toutes nos photos sur

<http://sport.baudinard.fr/album-photos.php>

LA SOCIETE DE CHASSE

Une bien belle journée

Oui en effet ce samedi 1^{er} septembre, la journée organisée par la société de chasse s'est déroulée dans les meilleures conditions.

Nous étions près de 130 participants à nous retrouver sous un magnifique soleil, dès midi, dans la salle des fêtes du village.

L'apéritif s'est organisé autour de la traditionnelle anchoïade dégustée en extérieur, et fut particulièrement appréciée.

Puis, après que tous les participants se soient attablés, le Président de la société de chasse dans un rapide discours remercie tous les présents ainsi que le Maire et le Président de la Fédération de chasse du Var, il rappelle l'implication des chasseurs dans les diverses associations du village et plus particulièrement avec le comité des fêtes et le CCFF. Enfin il confirme que cette année encore le repas, composé pour l'essentiel d'une daube de sanglier, a été intégralement préparé par les chasseurs sous la direction de leur chef de battue.

Le succès de cette daube accompagnée d'une succulente polenta dont notre chef a le secret a été total aux dires de tous.

Le repas s'est achevé par un discours du Président de la Fédération Départementale.

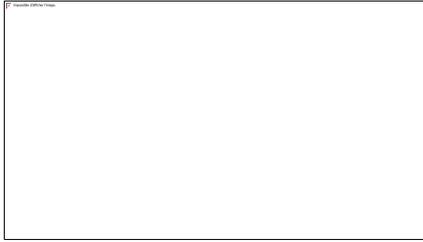
L'incontournable concours de pétanque a ensuite conclu cette superbe journée. La victoire de ce concours est restée Baudinardaise et après la remise des coupes, un dernier apéritif marquait la fin de cette journée.

En mon nom, et aux noms de tous les membres du bureau de la société de chasse, l'occasion m'est donnée de vous présenter pour cette nouvelle année mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Pour la société de chasse

Le Président





C.C.F.F

BAUDINARD SUR VERDON

Solidarité, entraide et civisme.

Aux bénévoles du CCFF qui mettent à l'honneur ces valeurs, Johnny FRANGOT, président délégué du CCFF de la commune de BAUDINARD SUR VERDON, et les membres du CCFF vous adressent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année !

Un petit rappel du fonctionnement et des réglementations du CCFF.

Le fonctionnement

Un CCFF est créé par arrêté municipal, ce n'est pas une association ou un club de bénévoles, mais bien un comité de citoyens au service de leur commune. Le Maire de la commune est le Président du CCFF, et à ce titre responsable du bon fonctionnement du CCFF et des actions menées par les bénévoles du CCFF. Il est également responsable de la sécurité des bénévoles lors de leurs missions.

Le Maire peut déléguer la responsabilité du CCFF à un élu du Conseil municipal: le Responsable du CCFF.

Les bénévoles sont en général des habitants de la commune, qui souhaitent s'investir dans la sauvegarde du patrimoine naturel de leur commune en offrant un peu de leur temps libre. Il n'y a pas de conditions requises pour être bénévole d'un CCFF!

La réglementation

Pour être visible sur le terrain et pour être reconnus par tous en tant que bénévole CCFF, l'autorité préfectorale et les Sapeurs-pompiers demandent que tous les bénévoles en patrouilles portent une tenue orange (minimum t-shirt et casquette orange).

Pour les mêmes raisons, les véhicules utilisés pour les patrouilles estivales doivent être orange, sur lequel seront apposées 5 lettres blanches identifiant le village. Le gyrophare orange est autorisé.

Les bénévoles utilisant les véhicules de patrouilles CCFF doivent respecter scrupuleusement le code de la route, et ne pas utiliser de dispositifs dont l'utilisation est réglementée (gyrophare bleu, sirènes...).

Le respect de ses règles s'impose à tous les bénévoles, et permet à l'ensemble des CCFF d'être connus et reconnus sur le terrain.

Merci à tous les bénévoles !!

Le Président du CCFF
Baudinard Sur Verdon
Johnny FRANGOT



ANIMATIONS DE LA SAISON 2018 à BAUDINARD

Un partenariat enrichissant entre la Mairie, le Comité des Fêtes et la Société G'Lu "Autrefois" a su apporter des animations de qualité dans la commune.

- A Pâques, un marché de produits du terroir et divers autour d'une sardinade et du pique-nique de l'exposant

- Les semi-nocturnes de l'été : Quatre marchés, sur les mois de juillet et aout, réunissant des producteurs (Maraîcher, Oléiculteur, Traiteur...) et des artisans, qui ont reçu le meilleur accueil de la population et des touristes.

- Et le dernier rendez-vous de l'année, le dimanche 23 décembre pour un Marché de Noël dans l'ancienne Salle des Fêtes, sur le thème "SAVEURS et ARTISNAT de NOËL", qui a réuni des produits de bouche festifs, ainsi que des objets de Déco de créateurs. Chocolats, nougats, biscuits, produits du terroir, décorations, santons et vin chaud ont attiré le chaland jusqu'à la nuit.

Cette attraction populaire incluait la visite de l'Eglise Saint Jacques et de son exposition de crèches du monde.



Meilleurs voeux à tous.

Au plaisir de vous retrouver en 2019



COMITE DES FÊTES

L'année 2018 a repris par une semaine de festivités au mois d'août.

Nous avons organisé un aïoli, une soupe au pistou, un barbecue, jeux d'enfants, concours de cartes ainsi que deux soirées dansantes.

Le repas des aînés suivi du Noël des enfants, avec un spectacle de clown et distribution de jouets offerts par la municipalité.

Nous avons fini l'année par un magnifique réveillon avec plus de cent personnes qui s'est terminé au petit matin.

Je remercie la municipalité et son service, tout le groupe du comité des fêtes et des personnes dévouées. Merci.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2019.

Le président André Mognier

Durant la semaine de la fête, une après-midi a été consacrée aux enfants avec les traditionnels jeux en bois.

La journée s'est terminée avec un goûter.



La nuit venue petits et grands ont défilé dans le village pour la retraite aux flambeaux.



Le comité des fêtes a organisé son réveillon du 31 décembre. Un repas copieux a été préparé par le traiteur "le Goustaron". La soirée a été animée par Music + avec son imitateur chanteur. C'est dans une ambiance très festive que la soirée s'est déroulée, jusqu'au petit matin, où les derniers réveillonneurs ont pu apprécier la soupe à l'oignon.



NOEL DES ENFANTS



REPAS DES AINES





Association des amis de la chapelle St-Michel de Baudinard



Les Amis de la chapelle Saint-Michel

Notre rendez-vous annuel s'est déroulé comme le veut la tradition le samedi 29 septembre 2018 jour de la Saint-Michel.

La Chapelle a accueilli plus de 100 personnes pour une cérémonie émouvante et solennelle.

L'hymne des fidèles rassemblés ont uni les cœurs en hommage aux soldats morts en opération et en devoir de reconnaissance pour leur sacrifice.

Cette année, le Commandant Vincent GUILLOT , chef de projet Division Simulation à l'.A.L.A.T. au Cannet des Maures était des nôtres

Après la messe, le verre de l'amitié nous a été offert par M. Georges PONS, le maire de ce charmant village qui nous accueille maintenant depuis de nombreuses années.

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe municipale.

Les agapes se sont déroulées dans un restaurant de la commune d'Aups qui a accueilli voilà plusieurs années, une des œuvres de notre ami Régis LIVENEAU.

Grand merci à tous

Nous vous souhaitons une belle année 2019.







CAMPAGNE « 0 PESTICIDE » POUR LES PARTICULIERS

Tout le monde en parle ! Sujet de conversation et d'échange entre nous, médias Il est temps de réagir, c'est maintenant ou jamais pour ne pas avoir à l'avenir de « printemps silence ».

Nous voulons des fleurs et des fruits et donc des insectes pollinisateurs !

De la vie !

Au 1^{er} janvier 2019 la Loi Labbé entre en vigueur pour les particuliers et sur l'ensemble du territoire.

Qu'est ce que la Loi Labbé ?

Cette Loi prévoit l'interdiction d'achat et d'usage de produits phytosanitaires pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ?

*C'est un produit chimique, toxique pour contrôler maladies et insectes des plantes. Il est sensé « soigner » la plante, mais c'est un **pesticide** dangereux pour la santé de tous.*

*L'Agence Française pour la Biodiversité AFB avec les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition Ecologique ont conçu une campagne « **0 pesticide** » pour les particuliers.*

Les buts :

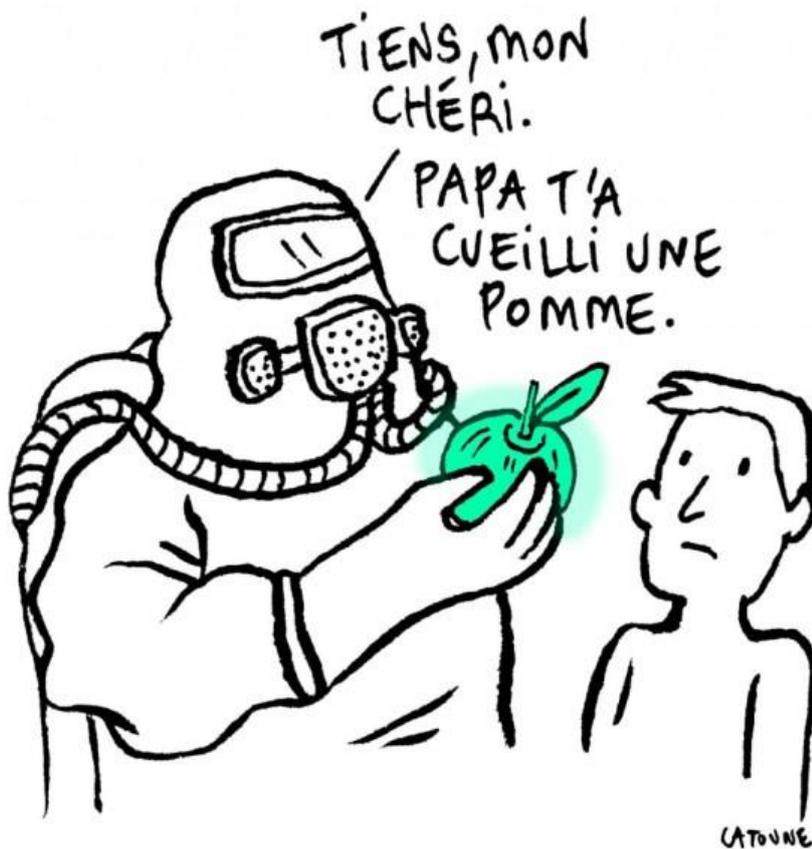
- Préserver la santé des habitants (enfants, personnes sensibles...), des travailleurs (agriculteurs, techniciens des espaces verts et voirie).*
- Améliorer le cadre de vie en renforçant les liens sociaux : emploi, agriculture locale*
- Préserver l'environnement : qualité de l'eau, de l'air, des sols.*
- Préserver la biodiversité : protection des insectes, de la flore, **des abeilles**...*

Les élus de Baudinard sur Verdon se sont engagés depuis fort longtemps dans cette campagne et ont à cœur de défendre la santé publique et de protéger notre cadre de vie. La municipalité a fait l'acquisition d'une

débroussailleuse au printemps dernier, afin d'éviter l'usage de tout produit.

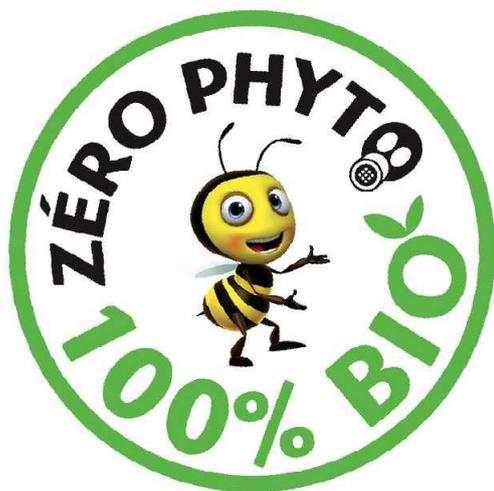
Nous vous encourageons à partager cette information par voie de presse, sur les réseaux sociaux, afin que chacun d'entre nous puisse être informé, s'engage à son tour et contribue ainsi à la diffusion de cette campagne.

Pour nous aider, appuyez-vous sur le **KIT CITOYEN** outil de communication électronique pour informer et agir, pour une commune BIO et sans pesticide.



KIT CITOYEN

DES OUTILS POUR S'INFORMER ET AGIR



Villes et villages bio et sans pesticides

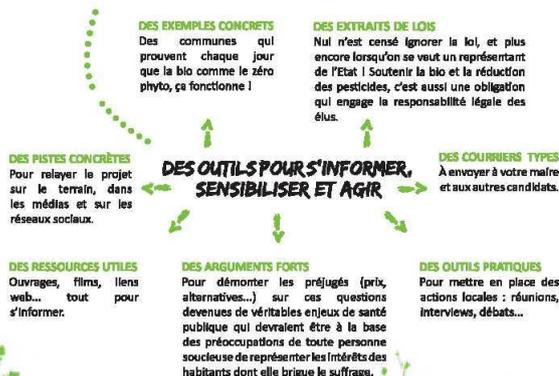
www.0phyto-100pour100bio.fr

SOMMAIRE



LE PROJET & LE KIT	p.3
LES MAIRIES PIONNIÈRES & LES SOLUTIONS	p.6
LE GUIDE JURIDIQUE	p.10
L'ANTISÈCHE	p.13
LES OUTILS, LES RESSOURCES & LES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER	p.17

QUE CONTIENT CE KIT CITOYEN ?



Kit citoyen

2

POURQUOI LE PROJET ?

Pour encourager et valoriser les bonnes pratiques de certaines communes, mais aussi pour inciter chacune d'entre elles à s'améliorer et à s'engager pour l'avenir, en s'appuyant sur la période des élections municipales de mars 2014.

- **LE SITE PLATEFORME**
www.0phyto-100pour100bio.fr
- **LA CARTE DES VILLES ET VILLAGES SANS PESTICIDES**
pour afficher les communes qui s'engagent à réduire, voire à supprimer l'usage des pesticides dans les espaces publics municipaux.
www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/
- **LA CARTE DES VILLES ET VILLAGES BIO**
pour répertorier les communes qui s'engagent vers une politique de développement de l'agriculture biologique dans les champs et l'introduction de produits bio en restauration collective publique.
www.villes-et-villages-bio.fr/
- **LE KIT CITOYEN**

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE ?

C'est un PESTICIDE, une substance chimique, souvent toxique, utilisée pour contrôler des plantes, insectes et champignons. Contrairement à ce que le mot pourrait laisser entendre, il ne s'agit pas d'un produit pour « soigner » la plante, mais de détruire des éléments naturels jugés parasites, pour des raisons agronomiques comme esthétiques. Largement utilisé dans l'agriculture chimique, ces produits sont également appliqués par les services de voiries, ainsi que les jardiniers amateurs.



QU'EST-CE QUE LA BIO ?

L'agriculture biologique n'est pas seulement un système de production respectueux de l'environnement, sans utilisation de pesticides de synthèse et/ou d'OGM. C'est également UN MODÈLE D'AGRICULTURE EFFICACE ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT. La bio est un projet de société, déjà porté par les citoyens et certains agriculteurs, mais qui demande encore davantage de soutien des politiques publiques afin de rendre accessible à tous une alimentation saine et non polluée.



POURQUOI UN KIT CITOYEN ?

- En tant que citoyen nous avons tous un rôle à jouer dans le changement des mentalités et la construction d'un cadre de vie plus sain. Pour atteindre cet objectif il faut faire entendre sa « voix » au-delà des urnes, en créant du débat et en dialoguant avec les élus ou les candidats à l'élection afin d'obtenir de tous des engagements concrets.

Kit citoyen

3

ON VEUT DES COMMUNES BIO ET SANS PESTICIDES !

- Pour préserver la santé des habitants, et plus particulièrement des populations les plus sensibles : enfants, femmes enceintes...
- Pour préserver la santé des travailleurs : les agriculteurs, les agents en charge des espaces verts, techniciens de la voirie...
- Pour améliorer le cadre de vie, renforcer les liens sociaux, soutenir l'emploi et l'agriculture locale
- Pour préserver l'environnement : qualité de l'eau, de l'air, des sols...
- Pour préserver la biodiversité : protection des abeilles, des insectes, de la flore...

COMMENT FAIRE ?

- LA FORMULE MAGIQUE -

LA VOLONTÉ DES ÉLUS

Elle est essentielle pour que la transition des pratiques soit assumée par les services techniques, notamment en cas de demandes des habitants. La défense de la santé publique et la protection d'un cadre de vie sain devraient être des préoccupations majeures de tout élu.

L'IMPLICATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les agents en charge de la voirie et des espaces verts sont les premiers concernés car il s'agit avant de leurs outils de travail de leur santé. Un élu de Pornichet témoigne : « Bien que l'équipe municipale ait changé en 2007 au cours de la démarche engagée (vers le zéro phyto), il a été possible de la poursuivre grâce à la forte motivation des services techniques » permettant ainsi que les pratiques perdurent au-delà des mandats. De même, sans le soutien des gestionnaires et du personnel de cantine, l'introduction d'aliments bio s'avère plus difficile.

LA SENSIBILISATION DES CITOYENS

De nombreuses associations disposent de matériel pédagogique, d'expositions itinérantes ou de dépliants vous permettant de dialoguer sereinement avec tous, et vos élus en particulier.

ET CHEZ VOUS ?

- Votre commune est-elle engagée sur une de ces thématiques ? ➤ Faites en sorte qu'elle apparaisse sur une des cartes de recensement des villes et villages vertueux en signalant cette initiative à vos élus.
- Elle peut faire (beaucoup) mieux ? ➤ Fournissez les clés de la réussite à votre maire grâce aux outils du kit citoyen.
- Que proposent les candidats aux élections ? ➤ Interrogez-les et faites circuler l'information, par les réseaux sociaux ou la presse locale afin que chacun s'engage pour l'avenir !

Kit citoyen

4

A VOUS !

LES MOYENS D'ACTIONS À VOTRE DISPOSITION



1 DEVEZ-ENQUÊTEUR
sur le web pour recenser les communes sur : www.0phyto-100pour100blo.fr

2 RELAYEZ LE KIT CITOYEN
Diffusez le kit citoyen par mail et via les réseaux sociaux. Vous pouvez aussi l'imprimer et l'offrir !

3 ENVOYEZ DES COURRIERS
à votre maire et aux autres candidats aux élections. Vous trouverez des modèles de lettres dans les pages suivantes invitant votre maire à répondre au recensement des villes et villages bio et sans pesticides. Encouragez également tous les candidats à s'engager pour le prochain mandat en les interpellant.

4 RENCONTREZ VOTRE MAIRE
et donnez-lui le kit.

5 PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES
De nombreuses réunions publiques s'organisent pendant la campagne électorale, c'est l'occasion de porter vos exigences en matière d'agriculture et d'alimentation.

6 IMPLIQUÉZ VOTRE CONSEIL MUNICIPAL
Vous pouvez vous adresser aux conseillers municipaux pour qu'ils soumettent une question orale au maire lors du conseil municipal, auquel vous pouvez prendre part, dont la réponse sera alors retranscrite dans le compte-rendu de séance.

7 MENEZ VOS PROPRES INTERVIEWS

Nous vous encourageons à filmer et partager les déclarations des élus et des candidats sur les réseaux sociaux, qu'il s'agisse d'un engagement comme d'un refus, que chaque électeur puisse être informé.

8 ÉCRIVEZ DANS LA PRESSE
Si 3 personnes écrivent à un journal local, le thème évoqué sera considéré comme courant d'opinion et votre lettre sera publiée dans le courrier des lecteurs.



Credit photo : Sébastien Picot

➔ Pour vous aider, appuyez-vous sur le kit qui contient des arguments simples que vous pourrez vous approprier, des exemples de villes engagées que vous pourrez citer et des extraits de lois sur lesquels vous reposer. En matière de citoyenneté, vous êtes le seul expert !

Kit citoyen

5

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES EN ZONE URBAINE

QUELQUES EXEMPLES



• DÉSHERBAGE À L'EAU CHAUDE

Le désherbage à l'eau chaude (ou système aquacide) est un procédé qui permet une sortie de vapeur d'eau à 130°, la chaleur fait éclater les cellules de la plante qui meurt.

➔ **DÉSHERBAGE THERMIQUE OU BRÛLAGE À LA FLAMME**
Provoque un choc thermique sur la plante et provoque une évaporation de l'eau contenu dans la plante qui se dessèche ensuite.

• DÉSHERBAGE MÉCANIQUE ET MANUEL

Des appareils mécaniques à couteaux ou rabots grattent le sol afin de désherber une allée en un seul passage. Les agents municipaux sont aussi encouragés à utiliser des brettines (l'huile de coude) pour l'arrachage des « mauvaises herbes ».



Credit photo : Doree Oltz

• LUTTE BIOLOGIQUE

L'utilisation d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes) et de protection des prédateurs naturels (oiseaux, araignées...) est une solution alternative aux traitements insecticides, en particulier dans les serres, contre les insectes et acariens indésirables.

• MODIFICATION DES PRATIQUES PAYSAGÈRES

Par exemple, le paillassage naturel à base de broyat remplace progressivement les herbicides sélectifs dans les massifs d'arbustes et permet d'économiser l'arrosage dans les massifs fleuris. Les parterres de fleurs peuvent aussi être remplacés avantageusement par des « prairies fleuries » à l'aspect naturel très esthétique.



Credit photo : S. Houx

➔ **AIDE ET FORMATION** : l'association de professionnels *Plante & Cité* est une plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle met à disposition des élus et des services techniques municipaux des fiches et synthèses regroupant des connaissances techniques de base, rédigées à partir de résultats d'essais, connaissances bibliographiques et autres connaissances validées sur le terrain. Les associations (notamment certains FREDON), les autres communes (Rennes et Paris par exemple), les agences de l'eau, les Conseils régionaux ou Généralux peuvent également vous apporter leur expertise. Les pouvoirs publics ont par ailleurs développé un site dédié dans le cadre du plan Ecophyta.

Kit citoyen

6

LES MAIRIES PIONNIÈRES

L'engagement pour un cadre de vie et un environnement plus sains devrait être la motivation première de tout candidat désireux d'accéder à la Mairie. Des maires de tous horizons géographiques et politiques s'y engagent depuis de nombreuses années. Les communes ci-après, pour n'en nommer que quelques-unes, peuvent ainsi être citées en exemple pour leurs initiatives et leurs résultats non négligeables en réduction – ou suppression – des pesticides et développement de la bio.

... DANS LE « ZÉRO PESTICIDE »



Credit photo : Club Photograph

LA VILLE DE RENNES et les 37 communes de la métropole se sont engagées dans une démarche concertée vers le « Zéro phyto ». La capitale bretonne a ainsi réduit progressivement sa consommation de produits phytosanitaires, passant de 775 kilos par an en 1996 à 298 kilos par an en 2003 puis à 60 kilos par an en 2008, soit une réduction totale de 92 % en 10 ans, avec un objectif affiché d'en bannir définitivement l'usage.



Credit photo : @Gerdwan

En 2008, le CONSEIL GÉNÉRAL DE CÔTE D'OR abandonnait l'usage des herbicides en bordure des routes départementales, soit une réduction nette de 5 à 600 litres d'herbicides par an.

Depuis 2004, la VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (BAS RHIN) n'utilise plus de pesticides et d'engrais chimiques dans les espaces verts. Pionnière, la petite ville a été suivie dans cette démarche par la communauté urbaine de Strasbourg en 2009. La Ville offre également un nichoir aux habitants s'engageant à n'utiliser aucun pesticide sur leur balcon et dans leur jardin.



Credit photo : Sébastien Perrault

EN RÉGION PARISIENNE, 70% à 80% des collectivités ont banni l'usage de pesticides dans les espaces verts et le fleurissement, mais ces produits toxiques restent encore majoritairement utilisés sur les terrains de sport, la voirie et les cimetières, d'après une étude de Natureparif. De 1998 à 2008, la quantité employée de désherbant a tout de même été réduite de 87% dans les cimetières, et une soixantaine d'espaces verts parisiens ont reçu un label écologique.



Credit photo : Willemien Cammeron

Kit citoyen

7

INTRODUIRE LA BIO DANS LES CANTINES : LES SOLUTIONS CLÉS



• ASSOCIER TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Parents d'élèves, salariés en entreprise, élus d'une commune ou d'une collectivité territoriale, cuisiniers ou gestionnaires dans une cantine, agriculteurs ou groupements d'agriculteurs bio locaux, ils interviendront aux différentes étapes du projet.

➔ **ÉVALUER LES BESOINS ET LES CAPACITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN SE POSANT LES BONNES QUESTIONS**
Les repas sont élaborés sur place ou confiés à un prestataire extérieur ? Qui prend les commandes ? Qui décide des menus ? Quel budget doit être consacré aux repas ?

• SE RENSEIGNER SUR LA FILIÈRE BIO LOCALE

Volume de production, saisonnalité des produits, délais de livraison, disponibilité, transformateurs et transporteurs, etc.

➔ **S'ADAPTER AUX CAPACITÉS ET AU RYTHME DES PRODUCTEURS ET FOURNISSEURS**
Planifier en fonction des saisons des produits et des volumes disponibles localement et passer les commandes à l'avance.

➔ **PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIFICITÉ DES PRODUITS BIO**
C'est s'adapter au temps de cuisson de certains produits bio qui nécessitent parfois plus de temps (les céréales complètes par exemple) ; c'est aussi ajuster les quantités servies en fonction des teneurs en matière sèche des produits bio.

• MAÎTRISER LES COÛTS

Éviter le gaspillage (distribution du pain bio en fin de selif par exemple), planifier les approvisionnements à l'année, proposer des repas à quatre composantes au lieu de cinq, supprimer les exhausteurs de goût, diversifier les apports de protéines (animales et végétales) et consommer des fruits et légumes locaux et de saison.

• ACCOMPAGNER ET VALORISER

L'arrivée des produits bio, aux saveurs plus marquées. Différentes animations et actions de sensibilisation peuvent être proposées (tables découvertes, intervention d'acteurs de la filière, visite à la ferme).



➔ **AIDE ET FORMATION** : le réseau FNAB accompagne chacun des acteurs (élus, services techniques, producteurs, cuisiniers...) désireux d'introduire des produits bio en restauration collective et met à leur disposition des outils et des guides qui est possible de retrouver sur le site www.repa.bio.org.

Kit citoyen

8

... DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO ET SON INTRODUCTION EN RESTAURATION COLLECTIVE



La COMMUNE DE BARIAC (Gard, 1 546 habitants) avec l'aide de Terre de Liens a investi dans une ancienne ferme abandonnée, qu'elle a mise en location au profit d'agriculteurs prêts à produire bio pour la cantine du village. Depuis, 300 repas sont préparés chaque jour dans la cuisine centrale et distribués aux élèves de la commune et de ses alentours, ainsi qu'aux personnes âgées ou handicapées qui bénéficient d'un service de portage à domicile.



Credit photo - Photoblog Europeenne



Credit photo - Photoblog Europeenne

Le VILLAGE VITICOLE DE CORRENS (Var, 879 habitants) a connu une crise liée à la perte de qualité de sa production de vin dans les années en 1996. La municipalité convainquit alors les paysans de passer à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, 95% de la surface agricole est cultivée en bio, soit près de 250 hectares, et la production viticole s'est bonifiée, permettant ainsi de pérenniser la production et de relancer la croissance démographique.



Credit photo - Photoblog Europeenne

Suite à un manque de maraîchers bio sur sa commune, et pour satisfaire son envie de fournir des menus intégralement bio dans les cantines scolaires, LA MUNICIPALITÉ DE MOUANS-SARTOUX (Alpes-Maritimes, 10 243 habitants) a fait l'acquisition d'un ancien domaine agricole de 4 hectares afin d'y développer une règle municipale à destination des restaurants scolaires. Depuis janvier 2012, les menus sont préparés avec des aliments 100 % bio et une grande partie des légumes proposés provient de la règle agricole.



Credit photo - Photoblog Europeenne

A SAINT-ÉTIENNE, (171 961 habitants, Loire), les repas bio sont préparés dans la cuisine centrale depuis septembre 2009, par la société de restauration concédée « Elor ». L'objectif de 100% bio a été atteint en Janvier 2014 pour les 2800 repas servis dans les cantines des écoles maternelles et primaires. L'heure du déjeuner est devenue l'occasion de sensibiliser les élèves au développement durable, la lutte contre le gaspillage, la promotion des produits régionaux et de l'agriculture biologique, les principes de compostage... Les communes de Grande-Synthe (Pas-de-Calais, 20 901 habitants) avec 540 repas et d'Ytrac (Canta), 3 868 habitants) avec 200 repas sont aussi passées au 100% bio.



Kit citoyen

GUIDE JURIDIQUE : «NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI» !



SORTIR DU TOUT PESTICIDE, UNE OBLIGATION LÉGALE

LE PLAN ECOPHYTO

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto vise à réduire, « si possible », de moitié l'usage des produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles d'ici à 2018. Il s'agit de réduire l'usage de ces produits toxiques afin de limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine. L'axe n°7 du programme, « réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles (ZNA) » est spécifique aux Jardins particuliers, espaces verts, parcs et jardins, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, les voiries et trottoirs, et les zones industrielles, terrains militaires, aéroports, ou voies ferrées. Plusieurs arrêtés encadrent également l'utilisation des pesticides en restaurant certaines règles (limite de vent, zone non traitée le long de certains cours d'eau etc.) ou en interdisant l'utilisation de ces produits dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

➡ Il est parfois surprenant de constater que ces réglementations ne sont pas toujours connues des élus chargés de leur application ou qu'elles sont ignorées de manière intentionnelle...

NOUVELLES OBLIGATIONS DE CERTIFICATION POUR LA DISTRIBUTION, l'usage et la manipulation de produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, le 1er octobre 2014, les techniciens des collectivités territoriales devront obligatoirement détenir un certificat individuel (« certiphyto ») pour la manipulation et l'utilisation de produits phytosanitaires délivré par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de leur région.

➡ Vérifiez que cela est bien le cas ! Même si ce certificat est peu contraignant, il a au moins l'intérêt d'exister – Exigez la preuve de son obtention par les agents qui effectuent les traitements.

LA LOI CHANGE ! Une nouvelle loi a été adoptée en janvier 2014 pour interdire l'usage des pesticides dans certains espaces publics, surtout les parcs, d'ici à 2020. Elle vise également à stopper la vente de ces produits pour les jardiniers amateurs d'ici à 2022.

➡ Si cette loi marque une réelle avancée vers la nécessaire réduction de l'exposition du public et des travailleurs aux pesticides, elle n'est cependant pas totalement satisfaisante. Pourquoi attendre si longtemps pour bannir ces produits toxiques de notre quotidien ? Ce délai ne stimule pas suffisamment l'industrie et les élus pour les inciter à adopter des alternatives. Du fait du jeu électoral, un risque pèse sur ce texte qui pourrait être attaqué avant sa date de mise en application. De plus, un amendement adopté au Sénat pour les substances classées « à faible risque » (une notion vague et non définie dans le règlement européen), remet en cause le principe d'interdiction des pesticides de synthèse.



Kit citoyen

UNE SÉRIE D'ARRÊTÉS QUE NUL ÉLU FRANÇAIS N'EST CENSÉ IGNORER, SOUS PEINE DE POURSUITES.



ARRÊTÉ PESTICIDES

Le principal arrêté qui encadre l'utilisation des pesticides date du 12 septembre 2006 « relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural ». Il stipule notamment qu'il est interdit d'épandre des pesticides lorsque le vent est supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort (19km/h – soit en gros lorsque les feuilles bougent dans les arbres).

ARRÊTÉ ESPACES PUBLICS

Arrêté du 27 juin 2011 relatif à « l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L253-1 du code rural dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables. »

➡ Il est ainsi interdit d'utiliser de certains pesticides très toxiques dans « les cours de récréation et espaces habituellement fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires ; espaces habituellement fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs ; aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public. » Des dispositions similaires doivent être appliquées dans un rayon de 50 mètres à proximité de « bâtiments d'accueil ou d'hébergement des personnes vulnérables » comme les hôpitaux ou les maisons de retraite.

De façon générale, les produits les plus toxiques (cancérogène, mutagène ou bioaccumulable) sont interdits d'utilisation « dans les parcs et les jardins, les espaces verts et les terrains de sports et de loisirs ouverts au public ». Cependant, la loi précise que « cette disposition ne s'applique pas si l'accès aux lieux mentionnés peut, en tout ou partie, être interdit au public pour une durée totale ne pouvant être inférieure à douze heures après la fin du traitement », ce qui signifie que les agents municipaux restent encore exposés à ces substances nocives, et des produits toxiques restent utilisés dans les lieux publics, fréquentés par les familles.

➡ Il faut donc demander à votre maire de garantir la prohibition totale de ces pesticides en toute circonstance et en tout lieu. Par ailleurs, certains substances comme les désherbants à base de glyphosate, première source de contamination de l'eau potable, pourraient avoir une toxicité sous-évaluée, et doivent aussi être interdits.



Kit citoyen

LA BIO, CE N'EST PAS FACULTATIF ! LES OBLIGATIONS LÉGALES



« LA CIRCULAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'EXEMPLAIRE DE L'ÉTAT au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » précise que la politique d'achat de l'Etat doit se faire dans une approche de développement durable. Elle ordonne à chaque ministère de mettre en œuvre un « Plan Administration Exemplaire » dans lequel ils doivent inclure les objectifs et actions des 20 fiches annexes. La fiche n°5 concerne l'alimentation, et vise à « réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau ». L'objectif était d'atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration de ces administrations et établissements publics sous tutelle pour 2010 et 20% pour 2012 à travers des actions telles que : favoriser le groupement de commandes, diminuer la ration moyenne de viande ou favoriser les produits de saison.

LE PLAN AMBITION BIO 2017 fixe à 20% le volume d'achat en bio en restauration collective (qui ne représente aujourd'hui que 2,4 %) et vise à doubler le pourcentage de surface agricole en agriculture biologique pour passer de 3,8% fin 2012 à près de 8% d'ici fin 2017. La recherche, la sensibilisation des élèves, enseignants et parents, la structuration de filières et la formation des acteurs sont aussi au programme des 6 axes du plan.

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT a fixé plusieurs objectifs en 2007, pour la France, notamment en terme d'agriculture biologique. Étaient notamment prévus dans le Plan « Agriculture biologique : horizon 2012 » un triplement des surfaces cultivées en bio (soit 6% de la surface agricole française) et l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique à hauteur de 20%. Aujourd'hui, bien que le nombre d'agriculteurs en bio ne cesse de croître, les terres bio ne représentent qu'un peu moins de 4% de la surface agricole utile (SAU). Tout juste 3% des produits en restauration collective publique sont issus de l'agriculture biologique, bien loin des objectifs annoncés.

➡ Il revient donc aux élus d'affirmer leur engagement et de développer les actions locales nécessaires, pour atteindre et dépasser ces objectifs égaux en termes de restauration collective bio.



Kit citoyen

DES ARGUMENTS CONTRE LES IDÉES REÇUES : L'ANTISÈCHE.



LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION OU SUPPRESSION DES PESTICIDES

Pour répondre aux continuel « Les pesticides sont utiles contre les mauvaises herbes, les pesticides ne sont pas dangereux... »

« LE ZÉRO PHYTO, CE N'EST PAS POSSIBLE DANS LES ESPACES À CONTRAINDRE COMME LES CIMETIÈRES ! »

FAUX ! « On a un problème avec les cimetières », reconnaît Fabienne Giboudeaux, l'adjointe au maire de Paris chargée des espaces verts de Paris en 2013 lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Et dans le même temps, « laisser pousser l'herbe est souvent perçu comme irrespectueux » pour la mémoire des défunts. Aussi, depuis 2011, Paris tente de « changer le regard » sur la cimetière pour en finir avec le marbre, les gravillons et les pots de chrysanthème en plantant des prairies, avec des espèces indigènes, dans certaines parties des cimetières. A Angers, dans les cimetières, le zéro phyto fonctionne déjà grâce à de nouvelles pratiques paysagères : des carrés végétalisés, des massifs d'arbustes dans les zones non piédonnées, et des vivaces couvre-sol pour les entourages de tombes. Sur ces espaces à contraintes, il est nécessaire qu'élus comme techniciens se forment auprès d'organismes certifiés pour adapter leurs pratiques. Un effort sur l'aménagement paysagé, et une sensibilisation des citoyens devraient les encourager à changer leurs regards, et gagner en tolérance sur quelques « herbes folles ».

A titre d'exemple : 775 kg/an étaient utilisés en 1996 dans la Ville de Rennes ; en 2012 elle n'utilise plus aucun herbicide nocif, et est même passée au 0 phyto dans les cimetières. Ce qui est vrai en revanche, c'est qu'il faudra un peu de temps et la volonté pour y parvenir !

« LE ZÉRO PHYTO, C'EST TROP CHER ! »

FAUX. De nombreux exemples attestent des économies faites grâce au recours aux alternatives comme le montre ce témoignage du maire de Le Polgonnet dans l'Indre : L'abandon des produits phytosanitaires a eu une conséquence immédiate sur les finances : la Ville dépensait 7.500€, chaque année pour acheter 220 litres de produits, en 2003. Dix ans plus tard, elle ne dépense que 370€ pour 40 litres d'achats.

« LE ZÉRO PHYTO, C'EST AUSSI POSSIBLE POUR UNE PETITE COMMUNE ? »

VRAI. Des communes de toutes tailles passent au 0 phyto : de Versailles à Paris en passant par Loc-Envel (Côtes-d'Armor, 100 habitants) ou encore Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor, 1300 habitants).



Kit citoyen

13

« LE ZÉRO PHYTO, UNE DEMANDE CITOYENNE ? »



VRAI ! Tous les sondages montrent que les citoyens n'ont pas confiance dans l'usage fait des pesticides : 80% des Français sont favorables à l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les lieux publics.

Des associations apportent leur conseil pour aider les citoyens et les élus à faire évoluer leur regard sur la végétation spontanée dans les lieux publics. Aussi, chaque année de multiples acteurs démontrent lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides qu'il est possible de se passer des pesticides.

« LES PESTICIDES NE SONT PAS SI DANGEREUX POUR LA SANTÉ ! »

FAUX ! Ces produits ne sont pas anodins : le sulfite en « cide » signifiant « tuer ». Aujourd'hui des études scientifiques concordent pour montrer les risques sanitaires - même à faible dose - et environnementaux de ces produits chimiques. La recherche médicale française (INSERM) a montré en 2013 que cette exposition aux pesticides engendrait des risques accrus de développer certains cancers ou des maladies neurodégénératives de type Parkinson.

Que ces produits aient une mention « Emploi Autorisé au Jardin » ou pas, ce sont les mêmes molécules que celles utilisées en agriculture, à l'exclusion de certaines, et on y trouve malgré tout des substances suspectées d'être des perturbateurs hormonaux par exemple comme le glyphosate (que l'on trouve dans le célèbre Roundup). Des scandales récents ont démontré les faiblesses des évaluations de ces produits, notamment pour ce qui est d'une exposition sur le long terme et à divers pesticides, dit « effet cocktail ». Pourtant ces effets ne sont pas évalués ! Cela signifie qu'une exposition régulière à de multiples molécules, même à faibles doses, peut avoir des conséquences néfastes pour les personnes qui y sont exposées - et ce risque est d'autant plus fort pour les populations vulnérables comme les enfants ou les femmes enceintes.

7,4. C'est le nombre, par million d'enfants américains, d'écoliers malades à cause de l'exposition aux pesticides qu'ils subissent à l'école ; pesticides utilisés dans les écoles elles-mêmes, ou par les exploitations agricoles environnantes.

« LES AGENTS MUNICIPAUX SONT DES PROFESSIONNELS, ILS SE PROTÈGENT ET ILS ENCOURENT AUCUN RISQUE ! »

FAUX ! L'agence française de sécurité au travail et de l'environnement (actuelle ANSES) a publié un rapport démontrant l'inefficacité des Equipements de protection individuelle (EPI). En outre, des témoignages recueillis de certains agents tendent à démontrer qu'il n'est pas rare que lors des traitements les agents ne prennent pas le temps de mettre leurs EPI (combinaisons et/ou masques) et encore moins de les changer régulièrement ce qui est nécessaire à cause du risque de pénétration du produit au travers de la combinaison.



Kit citoyen

14

LES ARGUMENTS POUR DÉMONTRE LES PRÉJUGÉS SUR LA BIO

Pour répondre aux continuel « La bio c'est cher, c'est compliqué, c'est pas bon... »



« LA BIO EST RÉSERVÉE AUX RICHES ! »

FAUX. Le prix est souvent cité comme frein majeur à l'achat de produits bio. Pourquoi ces derniers sont-ils en moyenne plus chers ? D'une part, parce que les coûts de production bio sont supérieurs car la main-d'œuvre est plus importante, la rémunération des producteurs plus juste, et les coûts des contrôles renforcés. En France, 80% des aides attribuées vont à seulement 20% de grosses exploitations industrialisées. De nouveaux modes de distribution permettent de réduire les coûts : vente directe, vente de paniers, boutiques spécialisées, coopératives, groupements d'achat. Un changement de régime alimentaire, comme la réduction de la consommation de viande, ou encore dans la façon de cuisiner permet d'arriver à des dépenses d'alimentation bio égales à celles d'un panier d'aliments conventionnels, et toujours largement inférieures aux prix des plats cuisinés.

« LE BIO EST MEILLEUR POUR LA SANTÉ ! »

VRAI. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments reconnaît que : « Le mode de production biologique en proscrivant le recours aux produits phytosanitaires de synthèse, élimine les risques associés à ces produits, pour la santé humaine. » Cette alimentation sans résidus de pesticides a un impact très important sur votre niveau de contamination corporel et donc votre santé. Le fait de passer à une alimentation biologique élimine très rapidement les résidus de pesticides les moins persistants de votre organisme. Ainsi, un étude conduite sur des dizaines de groupes d'enfants montre que le passage à une alimentation bio fait disparaître les résidus d'insecticides organophosphorés de leur organisme, avec la disparition de ces insecticides dans les urines des enfants pendant les 5 jours d'alimentation biologique !

« LA BIO, ÇA COÛTE PLUS CHER À LA COLLECTIVITÉ ! »

FAUX. Sans changer nos habitudes, il y a effectivement un léger surcoût, mais il peut être facilement maîtrisable en faisant évoluer les pratiques dans la restauration collective en veillant à certains points :

- Éviter le gaspillage.
- Diversifier les apports de protéines.
- Planifier les approvisionnements à l'année.
- Faire des repas à quatre composants au lieu de cinq.
- Consommer des fruits et légumes locaux et de saison.
- Supprimer les exhausteurs de goût, souvent coûteux.

Le soutien aux agriculteurs bio coûte 28 fois moins cher que la dépollution de l'eau liée aux pratiques agricoles polluantes ! Il s'agit là de choix politiques réversibles.



Kit citoyen

15

« LA BIO EST UN RETOUR À L'ÂGE DE PIERRE ! »



FAUX. Se mettre à la bio, ce n'est pas revenir à de vieux outils du néolithique. C'est développer des techniques minutieuses, fondées sur une nouvelle science : l'agro-écologie (innovations nées de l'agronomie et de l'écologie). Il s'agit de mettre en place les conditions les plus favorables à la croissance des végétaux en imitant les processus naturels. Quelques points sur lesquels travaille la bio :

- Culture de variétés adaptées à l'environnement et non l'inverse.
- Mise en valeur des services écologiques que nous rend la nature : trouver des plantes qui repoussent les parasites. Planter des haies et des arbres, qui protègent contre l'érosion des sols et hébergent pollinisateurs et prédateurs des ravageurs. Planter différentes variétés, pour intercepter au mieux les rayons du soleil.
- Soins à la terre : avec le non labour et les semis sur plantes fauchées, recréant un cycle naturel où les éléments prélevés retournent à la terre, la protégeant contre l'érosion...

« LA BIO CE N'EST PAS VRAIMENT SÉRIEUX ! »

FAUX. L'usage du terme « bio » sur les produits alimentaires implique le respect du règlement européen de la bio, qui est le seul à exiger l'interdiction de l'usage des produits chimiques de synthèse avec un contrôle et une certification à chaque étape du produit, depuis la terre jusqu'à l'assiette. Les garanties de la bio : l'interdiction de produits chimiques de synthèse, le refus des OGM et des techniques d'ionisation, l'utilisation de listes limitatives (engrais, fertilisants, produits de traitement...), un système de contrôle renforcé...

« LA BIO PEUT NOURRIR LE MONDE ! »

VRAI. Dans les pays développés, les rendements de fermes bio peuvent atteindre jusqu'à 80% des rendements de l'agriculture conventionnelle, même si nourrir le monde ne se limite pas à des calculs de productivités. Une enquête menée en 2005 par des chercheurs de l'Université d'Essex en 2005 (Pretty et Hine) sur 280 projets agricoles dans 57 pays en développement, observent une augmentation du rendement de 79% en moyenne avec les techniques agro-écologiques. Si elle peut produire beaucoup de nourriture, la bio ne résoudra pas à elle seule la famine dans le monde avant tout causée par des choix politiques et économiques douteux. Cela suppose aussi de revoir les modes de consommation alimentaire adoptés dans les pays riches. Ils sont souvent mal équilibrés, coûteux en énergie tout au long de la chaîne de distribution et sources de gaspillages importants.

« LA BIO EST SOURCE D'EMPLOIS ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ! »

VRAI. Selon une étude communautaire, 40 000 emplois nets seraient créés si l'Union européenne convertissait 10% de ses terres et systèmes agricoles en bio. La bio maintient l'activité humaine dans les campagnes car elle nécessite en moyenne entre 20 et 30 % de main d'œuvre supplémentaire. L'impact de la bio sur l'emploi se répercute au-delà du champ : sur les activités de transformation et de vente directe, qui nécessitent de la main d'œuvre ; mais aussi sur les activités de recherche et développement et de formation en agriculture bio.



Kit citoyen

16

DES OUTILS, DES RESSOURCES ET DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



CITOYENS REPORTERS PASSEZ À L'ACTION !

Maintenant que vous avez toutes les clés, munissez-vous du kit citoyen pour aller à la rencontre de vos élus locaux et candidats aux municipales afin de leur poser quelques questions. Si vous le pouvez, enregistrez leurs engagements et partagez les vidéos sur les réseaux sociaux afin que chaque citoyen soit informé avant de faire son choix dans les urnes.

COMMENT FAIRE ?

Durant la campagne des municipales, de nombreuses réunions publiques ou rencontres sont organisées. Faites-vous entendre des candidats en leur posant ces deux questions :

- Comment-vous engagez notre commune vers un arrêt de l'usage des pesticides dans tous les espaces publics ?
- Envisagez-vous d'introduire d'avantage d'aliments bio dans les cantines et restaurants collectifs de notre ville ?

Après votre entretien, remettez aux candidats un exemplaire du kit citoyen pour qu'il connaisse tout sur les démarches « 0 phyto 100% Bio ! ». N'oubliez pas, soyez toujours courtois et ouvert au dialogue.

➔ Retrouvez le clip des Engrenieurs sur la campagne « 0 phyto 100% Bio ! » et les vidéos des citoyens reporters sur : <http://www.dailymotion.com/contests/0Phyto100Bio>



CITOYENS REPORTERS, PARTAGEZ L'INFORMATION !

Si vous avez réussi à enregistrer une vidéo des engagements pris, partagez-les sur les réseaux sociaux et participez à notre « concours » Zéro phyto, 100% Bio, les citoyens reporters en action sur dailymotion.com.

MODE D'EMPLOI

Mettez votre vidéo en ligne sur <http://www.dailymotion.com>. Le titre de la vidéo doit être : « 0 phyto 100% Bio ! », les engagements de (prénom, nom), candidat(e) à la mairie de (ville), (code postal). Vous pouvez préciser le parti si vous le souhaitez. Dans l'onglet « visibilité », assurez-vous de bien cocher : « Autoriser l'ajout de cette vidéo dans les groupes et concours ».

Une fois la vidéo postée, cliquez sur l'onglet juste en-dessous : « Ajouter à » puis « Concours », et envoyez le tout à concours « zéro phyto, 100% Bio », les citoyens reporters en action. Votre vidéo rejoindra alors celles des autres participants après vérification et sera diffusée sur nos réseaux sociaux.

➔ Si vous utilisez un téléphone portable, pensez à bien filmer à l'horizontale. Si vous utilisez une mini-caméra, pensez à bien filmer à la verticale. Dans les deux cas, assurez d'être assez près pour le son.

➔ Vos vidéos citoyennes sur la page facebook de la campagne : <https://www.facebook.com/zérophyto100percentbio>

Kit citoyen

17

DES RESSOURCES



LIVRES

- La bio en questions <http://www.bioconsommateurs.org/association/publications/livret/la-bio-en-questions>
- Le cahier prépositionnel pour 20% de bio en 2020 <http://action.bioconsommateurs.org/sites/default/files/Cahier-bio-pour-20pc-en-2020.pdf>
- La bio en restauration collective <http://www.bioconsommateurs.org/association/publications/livret/la-bio-en-restauration-collective>
- Le petit guide pour vos amis bioceptiques <http://www.corbio.org/images/News/guide%20bio%20web.pdf>
- Manger bio c'est mieux, de Claude Aubert <http://www.mangerbiocestmieux.fr/>
- L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité de Jacques Caplat <http://www.agripourl'environnement.org/blog/trois-questions-jacques-caplat-auteur-de-l-agriculture-biologique-pour-nous-3421>
- Pesticides, révélations sur un scandale français de F. Veillerette et F. Nicollin, Fayard, 2007
- Manger bio, c'est pas du luxe, de Lylan Le Goff <http://www.amazon.fr/Manger-bio-cest-pas-luxe/dp/2914717253>

FILMS

- La face bio de la République (bande annonce) <http://www.youtube.com/watch?v=10SjG3xbic>
- Révolutionons l'agriculture par Colliris <http://vimeo.com/65132938?at=0>
- Plantes de trottoirs, faut-il désherber ? <http://www.lortie.asso.fr/?q=content/dvdl-plantes-de-trottoir-faut-il-d%C3%A9sherber>
- Objectif zéro pesticide <http://fr.pna-zeropesticide.fr/>

SITES

- La bio en restauration collective : les chiffres <http://www.agencebio.org/la-bio-en-restauration-collective-les-chiffres>
- Etude Ifop sur les Français et les pesticides http://www.ifop.com/media/poll/264-1-study_file.pdf
- Tout ce qu'il faut voir ou lire sur les pesticides <http://www.generations-futures.fr/nos-sites-et-documents/autres-ressources-utiles/>
- Le site de Générations futures <http://www.generations-futures.fr/sinformer/pesticides/>
- <http://www.generations-futures.fr/campagnes/victimes-des-pesticides/>
- Le site des victimes des pesticides avec les vidéos http://www.dailymotion.com/video/c9thw_semaine-sans-pesticides_news

DEVENEZ ACTEUR DE LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/organiser-un-evenement/outils/pour-organiser/>

Kit citoyen

18

COURRIER À ENVOYER À VOTRE MAIRE

Objet : vos engagements pour atteindre " 0 phyto 100% bio " dans notre commune

Madame, Monsieur, Le Maire

Comme vous le savez, en 2007, le Grenelle de l'environnement a fixé plusieurs objectifs pour la France, notamment en termes de développement de l'agriculture biologique et de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Étaient ainsi prévus, à l'horizon 2012, un triplement des surfaces cultivées en bio (soit 6% de la surface agricole française), l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique à hauteur de 20% ainsi que d'ici 2018, la réduction de 50% de l'usage des pesticides. L'utilisation des pesticides dans les zones non agricoles, c'est-à-dire dans nos villes et nos villages, représente plusieurs millions de kilogrammes éparpillés chaque année dans nos rues comme dans les parcs que nous fréquentons avec nos enfants.

Face à ce constat, des maires de nombreuses communes, de toute taille, ont compris les enjeux, tant économiques, sociaux qu'écologiques et sanitaires, liés à cette situation et pour le bien de leurs administrés ont engagé des mesures visant à réduire, voire supprimer, l'usage des pesticides dans leur commune. Ces mesures s'inscrivent également dans l'exécution d'obligations légales d'après le plan Ecophyto 2018 et l'Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction de certaines classes de pesticides dans les espaces publics, des dispositions parfois mal connues tant des élus que des citoyens.

C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui par le biais de ce courrier pour vous encourager à prendre des engagements pour atteindre l'objectif de « zéro pesticide et le 100% bio » d'ici la fin du prochain mandat.

Nous, citoyens, pensons que tout élu a le devoir d'exprimer une position publique claire sur cet objectif visant à protéger la santé tant des habitants que des employés municipaux, mais aussi à préserver notre cadre de vie et sa biodiversité.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous porterez à ces questions de santé publique, sujet de préoccupation de nombreux électeurs. Nous vous rappelons également qu'en tant qu'élu de notre commune, il est dans vos obligations légales de protéger l'environnement et la santé de vos administrés.

Nous vous invitons à recenser les engagements de votre commune en faveur du "zéro phyto 100% bio" sur internet pour que votre commune apparaisse sur des cartes interactives :

- La carte des villes et villages sans pesticides : <http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr>
- La carte des villes et villages bio : <http://www.villes-et-villages-bio.fr>

Dans l'attente de recevoir vos réponses, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



LES PORTEURS DU PROJET

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Agir pour l'Environnement est une association citoyenne nationale de protection de l'environnement. Le but de l'association est de faire pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible. www.agripourl'environnement.org



BIO CONSUMACTEURS

L'association Bio Consom'acteurs agit en faveur du développement d'une agriculture biologique locale et équitable et de la consommation des produits qui en sont issus. A cet effet, elle sensibilise et informe les citoyens (consommateurs et leurs familles) sur l'importance de leurs choix de consommation, interpelle les élus sur la nécessité de mettre tous les moyens en œuvre pour favoriser cette agriculture et encourage des échanges garantissant, du producteur au consommateur, des pratiques sociales et économiques respectueuses de l'Homme et de son environnement. www.bioconsommateurs.org



COLLECTIF CITOYEN LES ENGRANEURS

Le collectif citoyen les Engrenieurs regroupe des bénévoles informés et responsables, désireux de participer à l'éveil des consciences citoyennes et écologiques à travers une action militante et créative. Les Engrenieurs partagent la volonté d'agir pour défendre les ressources naturelles, les biens communs et les savoirs de l'humanité, contre toute tentative d'accaparement au mépris des droits collectifs, sociaux et environnementaux. www.collectif-lesengrenieurs.com



GÉNÉRATIONS FUTURES

Générations Futures est une association loi 1901, sans but lucratif, de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'écologie et reconnue d'intérêt général, fondée en 1996. Cette association mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (notamment les substances chimiques en général et les pesticides en particulier, sujet pour lequel son expertise est reconnue) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement. www.generations-futures.fr



NATUREPARIF

Natureparif est une association loi 1901, créée à l'initiative de la région Île-de-France et soutenue par l'État. L'Agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France met en œuvre un programme qui s'articule autour de six objectifs. Trois pôles dédiés à la connaissance et à la protection de la biodiversité francilienne sont chargés de leurs réalisations. www.natureparif.fr



INFOS PRATIQUES OBJECTIF ZERO DECHET

Construction d'un local gardien à la déchetterie : dans la continuité de la mise en sécurité des aires de tri et d'apport volontaire, le Syndicat mixte poursuit ses actions. La construction d'un local à l'entrée de la déchetterie permet à un gardien de diriger les participants, de gérer les dépôts et d'entretenir le site.

Pour mémoire, plusieurs containers sont à votre disposition pour le bois, le fer, les encombrants mais également l'électroménager, les piles, les lampes et néons, les cartouches d'encre et bien d'autres choses encore comme le verre, le carton

Un grand container blanc est destiné aux produits toxiques.

Un nouveau bac à cendres, et uniquement à cendres, est mis à disposition à l'entrée est du village.

Les végétaux et déchets verts sont déversés sur le site derrière les containers. ATTENTION A L'EMPLOI DU FEU !

Le principe : Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral sur l'ensemble du département et réglemente strictement l'emploi du feu au regard de la pollution atmosphérique et des risque d'incendie.

Dans les déchets verts sont compris les déchets issus des zones de tonte, les feuilles, les aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes.

Quelques dérogations sont accordées. Tous les renseignements seront donnés en mairie aux heures d'ouverture au public.

Pour rappel, nous avons à la sortie du village une zone de stockage pour les gravats et déblais. Le site est fermé à clé selon la réglementation en vigueur. Les clés sont à prendre en mairie.

Pour plus d'informations sur la répartition des déchets ménagers et assimilés, sur le recyclage nous vous invitons à prendre contact avec la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon.

Suite à la dissolution du SMHV au 31.12.2018, la CCLGV met en œuvre la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui comprend toujours

les collectes sélectives, le broyage des déchets verts, la collecte des monstres et l'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (OMR).

En effet, depuis le 01.01.2019, la CCLGV effectue officiellement en régie le vidage des bacs et colonnes de tri, la rotation des caissons en déchèteries, le passage dans les communes pour prendre les objets encombrants des particuliers qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à la déchèterie, ainsi que la collecte, le transfert et le transport des OMR vers leur traitement ultime en installation de stockage.

Comme d'habitude, plus nous trions, moins de produits partent à l'enfouissement et plus la collectivité voit augmenter ses recettes liées à la reprise des matières pour le recyclage.

Si, dans l'ensemble, le dispositif actuel a fait ses preuves en termes de résultats (environ 60% de tonnages qui ne partaient pas à l'enfouissement depuis 2016), une pointe d'effort mérite d'être faite aux niveaux des filières suivantes :

- la collecte groupée des emballages ménagers recyclables pour lesquels le geste du tri est devenu facile puisque les populations peuvent déposer dans une même colonne jaune ou un même bac jaune : pots de yoghourt, barquettes et briques alimentaires, films plastiques, films ou sachets aluminium, bouteilles plastiques (y compris celles ayant contenu des huiles alimentaires), canettes, boîtes de conserve, petits emballages comme les dosettes de café usagées ou périmées, plus les « cartonnettes »,*

- le développement de la valorisation des bio-déchets (serviettes en papier sans encre, épluchures de légumes et fruits, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs...) par le compostage individuel chez soi ou semi-collectif dans les quartiers et lotissements ;*

- le broyage des végétaux à la parcelle pour un retour au sol de la biomasse issue de la taille, en appelant simplement le Service d'Exploitation au 04 94 04 63 36 pour connaître le tarif et l'organisation pratique,

- la déchèterie : il est vrai que tout un chacun préférerait mettre les objets récupérables dans un conteneur dédié au réemploi et à la réutilisation. Une étude de faisabilité récente a montré l'intérêt de mettre en place une recyclerie (ou Ressourcerie) dans le secteur du haut Var - Verdon, mais pour l'heure cette installation n'existe pas encore et se trouve en projet. De fait, nous invitons les populations à ne pas laisser leurs apports sur le haut de quai mais dans les caissons (le 4^e caisson étant dévolu aux déchets verts). Il a été noté que le caisson blanc fermé destiné aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) connaît un franc succès sur la commune de Baudinard et nous pouvons remercier les habitants pour leur action. De fait, le Coordinateur des déchèteries doit travailler avec la filière spécialisée pour améliorer le système d'enlèvement puisque ces DEEE partent aussi au recyclage. Nous pouvons être satisfaits par ailleurs du fonctionnement du nouveau caisson fermé dédié aux gros cartons qu'il suffit de refermer après

chaque dépôt, afin de bénéficier de la qualité de ce matériau directement négocié auprès du recycleur. A contrario, nous profitons de cette communication pour rappeler que les bouteilles de gaz et les pneus usagés doivent être rapportées aux vendeurs, car la collectivité n'a pas vocation ni les filières gratuites pour leur traitement. Enfin, vous aurez noté des évolutions du site avec mise en place d'un caisson à « DDS » (déchets spéciaux des ménages comme les restes de peintures, solvants...) qui a commencé à être mis en service.

C'est naturellement tous ensemble que nous réussirons à vivre la transition écologique.

* Anthony BORGNIC, Ambassadeur de tri et Maître composteur, joignable au 04,94,70,74,33 email anthony.borgnic@smfv.fr, peut proposer des opérations de sensibilisation sur votre commune, en faveur des collectes sélectives pour le recyclage des matières et en faveur de la valorisation des bio-déchets.

Parmi nos nombreuses activités communales, l'opération " nettoignons la nature " tient une place importante.

Cette opération à l'initiative de l'association " Les Amis de Baudinard " a pour but de sensibiliser petits et grands au tri des déchets et à la protection de notre environnement.

Un petit groupe est donc parti un matin de septembre le long des routes, gilets jaunes de protection, gants et sacs plastiques sous le bras. Toute cette joyeuse troupe s'est installée à midi sous les chênes du site " Les Fouvières " pour un "pic-nic" mérité.



UN PEU DE CIVISME DANS NOTRE VILLAGE

Nos animaux de compagnie divaguent encore beaucoup dans le village. Il est conseillé de garder votre animal chez vous car chiens et chats font leurs besoins sur la voie publique et il est extrêmement désagréable d'en trouver devant sa porte, autour de sa voiture et de marcher en essayant de les éviter.

Les propriétaires sont d'ailleurs invités à ramasser ces excréments dans un sac plastique et de la jeter ensuite dans les poubelles.

Ce geste facilite grandement la tâche des employés municipaux pour le nettoyage des rues et leur prend moins de temps.

Les animaux qui seront capturés par les fonctionnaires de police seront amenés en fourrière, et ceux qui sont pucés pourront être reconnus et rendus à leur propriétaire moyennant finances bien évidemment.

Rappelons que nos employés municipaux effectuent tout au long de l'année de multiples tâches : au quotidien, ce sont des travaux de voirie (murs, béton, maçonnerie ...) les travaux sur les bâtiments communaux, le transport de marchandises, le nettoyage des rues et bâtiments, les aménagements divers du village, les déplacements de matériaux et matériels, taille des végétaux Ils sont toujours là, disponibles et compétents à notre service.

Prenons de bonnes résolutions pour la nouvelle année.



ECONOMISER L'EAU

Cette année 2019 sera l'occasion de prendre des bonnes résolutions quant'à notre politique sanitaire.

Si Baudinard a toujours été dans la dynamique pour un environnement sain et réfléchi, le chemin est encore long...

Une vraie politique sanitaire, c'est avec vous et il est encore temps : ce sont ces opérations conjointes qui vont nous permettre de progresser en la matière.

Et si nous commençons par économiser l'EAU ?

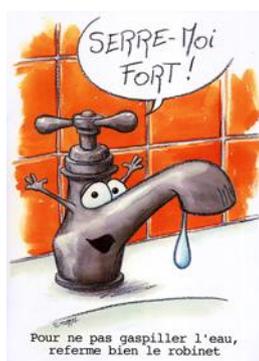
S'il appartient désormais à tous de ne plus polluer nos nappes phréatiques en arrêtant les produits phytosanitaires (c.f. article « o pesticide ») en amont, l'eau est aussi une richesse que l'on se doit de préserver.

Calquons-nous sur notre environnement naturel en plantant des fleurs et des arbustes endémiques faiblement consommateurs.

Les déchets verts broyés, les copeaux (c.f. article sur le SMHV) peuvent servir de paillage au pied des plantations pour les protéger du froid mais des grosses chaleurs également.

Le respect des saisons et des cycles de culture valorise la qualité et l'intégrité des produits de la terre et des animaux.

En la matière, de nombreuses autres pistes sont à découvrir et nous attendons vos propositions !



La sécurité est l'affaire de tous

Nous pensons à l'incivilité que l'on constate au quotidien partout et Baudinard n'y échappe pas.

Les dégradations mises bout à bout représentent un budget non négligeable pour la commune.

Je citerai Martin Luther King « Nous devons apprendre à vivre comme des frères sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots ».

GRP - TOUR DU LAC DE SAINTE-CROIX

Le Parc Naturel Régional du Verdon en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, et l'appui des départements 04 & 83, ont piloté un projet d'itinéraire de grande randonnée reliant l'ensemble des communes du pourtour du Lac de Sainte-Croix.

Le GRP - Tour du Lac de Sainte-Croix » a été inauguré le 23 septembre dernier. Il bénéficie du label GR de pays délivré par la Fédération Française de randonnée pédestre et rejoint le réseau d'itinérance pédestre et à vélo qui promeut la découverte du Verdon en toutes saisons.

Il fallait un fil conducteur pour la découverte patrimoniale de ce territoire.

Le projet a été remis au Bureau d'étude Tourisme et Patrimoine qui a permis d'établir à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux (communes et professionnels du tourisme) de documentation et de reconnaissance des sites, plusieurs scénarii de thèmes fédérateurs pouvant être déclinés sur chacune des communes riveraines du Lac de Sainte-Croix.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2018, trois ateliers « comités de pilotages » - le dernier le 10 décembre - ont présenté un schéma d'interprétation en 13 unités « UI » matérialisant un cheminement tout autour du lac - 60 km du GRP- par des équipements, des mobiliers et signalisations différents selon les sites.

Il fallait donner un titre reflétant l'esprit du lieu, la nature, le paysage, le Lac de Sainte-Croix.

Le titre « COTE 482 » a été retenu : 482 m de profondeur du lac, acte fondateur, un symbole.

Bien que parfois difficilement compatibles avec la réalité de terrain, les mobiliers et signes distinctifs implantés dans une vingtaine de lieux intéressants colleront au plus près de cette cote 482 - pupitres, totems, bornes, plots, viseurs, photos avant-après, cartes, abris, belvédères, platelages, observatoires...

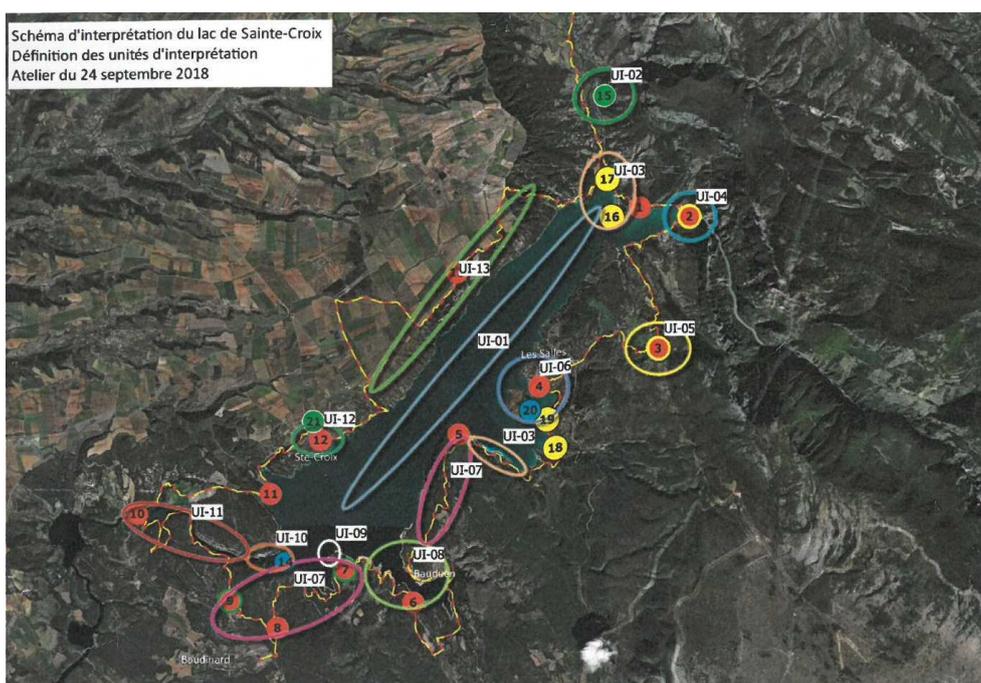
Ainsi une meilleure gestion des sites contribuera à forger l'identité du lieu et garantira un meilleur accueil de publics cibles, familles et randonneurs.

Baudinard , UI n° 11, serait concerné par l'aménagement complet sur l'existant, d'un belvédère face au barrage. La réfection de l'aire d'accueil est également approuvée sur le principe.

Le Conservatoire du Littoral présentera son projet d'aménagement.

Toutes les communes riveraines sont concernées par ces projets. Leur concrétisation interviendra dans le courant de l'année 2019 en plusieurs phases.

La municipalité de Baudinard ne manquera pas de vous tenir au courant de la suite donnée à ce projet.



LES FEMMES A L'HONNEUR

Samedi 15 décembre 2018, une nouvelle femme bénévole en milieu rural a été récompensée à Draguignan pour ses actions au sein de la commune et des associations baudinardaises.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de M. MATRAS, député, M. STRAMBIO, maire de Draguignan, Mmes et Ms les membres du Conseil Départemental et de la Fédération



Actualités

FIBRE OPTIQUE

La CCLGV prépare en collaboration avec le Département et le Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit le déploiement de la « fibre à l'abonné FTTH » entre juillet 2020 et décembre 2023 sur notre territoire.

Un Guichet Unique FTTH piloter par M. Julien Pollet, responsable au sein de la CCLGV est en charge de la programmation et de la mise en place des chantiers à venir.

Baudinard a fait l'acquisition d'un détecteur de réseau enfuis (eau, électricité, téléphone) afin de faciliter entre autre les recherches de la société Orange lors de l'enfouissement de la fibre. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la suite donnée à cette affaire.

CUEILLETTE DES OLIVES

Cette année encore, Françoise a donné le top départ de la récolte des olives sur le domaine de Baudinard. La maturité était acceptable, les fruits abondants et l'huile sera épaisse, fruitée et typée. Autrefois cette récolte se faisait à la main, ce qui paraît pratiquement impossible de nos jours. Néanmoins les bénévoles procèdent maintenant avec une sorte de petit râteau avec lequel on peigne les branches.

D'aucun penseront que le gaulage est une opération aisée ! Et bien non, elle nécessite un certain savoir-faire afin de recueillir le moins de feuilles et de branchages possible, que l'arbre n'en souffre pas et que les olives ne soient pas abîmées. !

L'huile ainsi obtenue est revendue aux habitants au profit de l'association des Amis de Baudinard.



VARLIB DEVIENT ZOU !

RÉSEAU DE
TRANSPORT
RÉGIONAL



FICHE RECLAMATION – SUGGESTION - SATISFACTION

N° de ligne Zou ! : / Transporteur :

Direction :

Arrêt :

Heure de passage théorique à l'arrêt :
Exemple : 11h32

Date de l'incident :
Exemple : 25/02/2018

Description :
.....
.....
.....
.....

Nom-Prénom :

N° de téléphone : / Email :

Adresse postale :
.....
.....
.....

N° carte billettique:.....

Fiche établie par : A la date du :

CONTACT

N° clients : 0970 830 380

www.varlib.fr

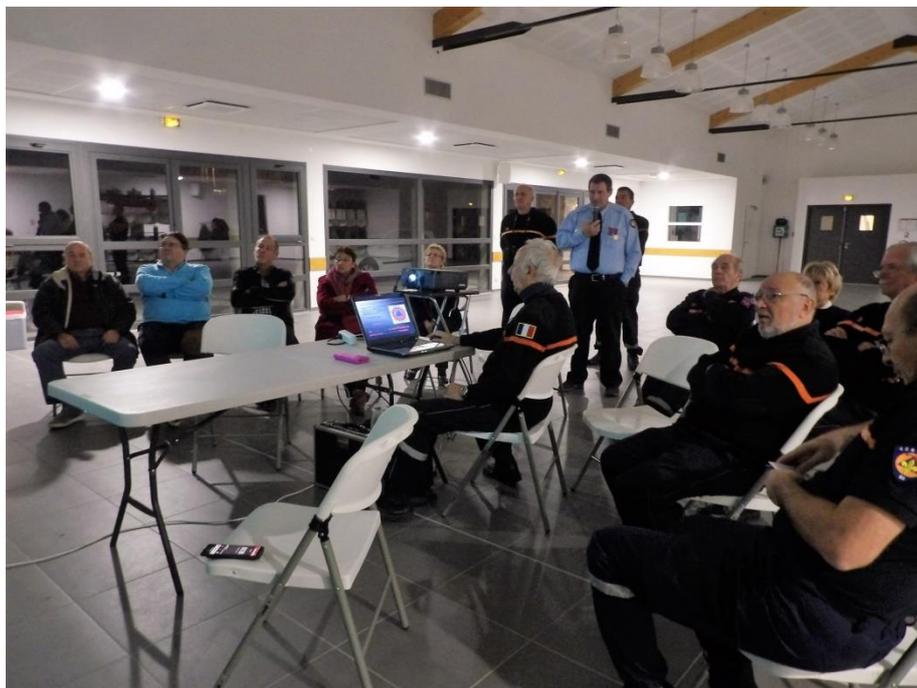
zou.maregionsud.fr





La commune de Baudinard sur Verdon a reçu dans ses locaux un détachement de bénévoles de L'ADRASEC 83-04

Ils ont présenté leurs activités aux élus lors d'une vidéo.



L'ADRASEC 83-04, créée en 1985, est une association soumise aux dispositions de la loi de 1901. Elle adhère à la FNRASEC qui est reconnue d'utilité publique depuis 2012, agréée Sécurité Civile en 2013, sous convention avec le Ministère de l'Intérieur depuis 1972 et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile, Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité de Défense et de Protection Civile.

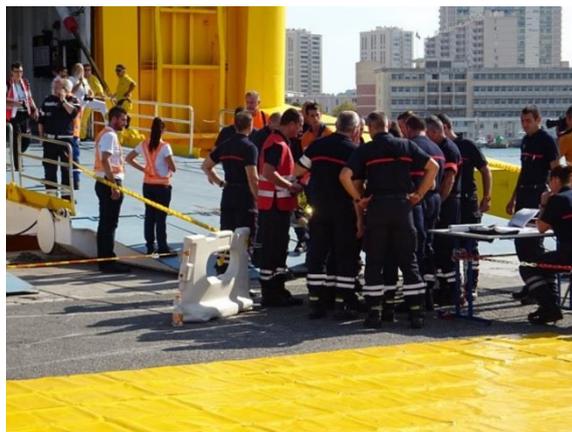
Elle est constituée de bénévoles, militaires en retraite ou en activité et par des techniciens en électronique de haut niveau issus du privé. Depuis 30 ans, ses membres à la disposition de la population, sont intervenus à de multiples occasions allant de la chutes d'aéronefs aux inondations entres autres.



Ils mettent au service de la population, par l'intermédiaire des Préfectures, un réseau de communication supplétif entièrement autonome en énergie, couvrant la totalité du Var, et complètement indépendant des services officiels (EDF, GSM, Internet) Au niveau local, nous pouvons accompagner les communes en situation de télécommunication dégradée, lorsque par exemple, dans un secteur rural, il n'y a plus d'électricité ou encore lorsque les réseaux sont saturés suite à une catastrophe environnementale ou technologique.

Ses membres pour être opérationnels en plus de leur engagement doivent obtenir, par examen, un diplôme national d'opérateur radio et un brevet de secourisme (avec l'achat d'une tenue réglementaire) tout ceci à leurs frais !

Ses membres ont des compétences pluridisciplinaires en transmissions radio "analogiques" et "numériques", envoi d'images en temps et situations réels, échange de fichiers et messages informatiques et en radiogoniométrie pour la recherche de balises d'aéronefs en détresse. Nous participons activement aux cellules de crise dans le Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture pour proposer une assistance dans notre domaine de compétence. Trois de ses membres sont nommés Conseiller Technique Départementaux en Transmissions de Secours par arrêté préfectoral depuis 2015.



Pour ses transmissions, l'ADRASEC 83-04 dispose de toutes les gammes des fréquences attribuées aux radioamateurs ainsi que des relais radio spécifiques leur appartenant.

Nos relais radio, très techniques, sont conçus et réalisés par nos soins et sur nos propres moyens financiers.

Ces relais sont situés pour certains en zone militaire et pour d'autres en partage de milieu associatif ou en contrat locatif.



C'est une équipe dynamique et technique de haut niveau qui est mise à disposition des autorités Préfectorales, Régionales et Zonales pour leur permettre d'intervenir sur le terrain. Cette équipe varoise est activée par Monsieur le Préfet du Var. Dans chaque département, y compris les DOM-TOM, ces équipes sont à la disposition des autorités 24/24h et 365/365j par an. Cette équipe varoise, constituée de 25 adhérents, est au service de ceux qui sont en difficulté depuis 30 ans Elle fonctionne bénévolement sans aucune subvention autre que les cotisations de ses membres



Remerciement de toute l'équipe pour l'accueil que Baudinard sur Verdon lui a réservé



*Remise de la médaille d'Or à Monsieur Jean-Paul SAILLE par Madame Noëlle CONTRUCCI
Médaille d'honneur des services bénévoles de l'ADRASEC 83-04, des Réserves Communales de Sécurité Civile
et de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme en mer*

Recensement à 16 ans en mairie

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que [l'examen du baccalauréat](#) ou du [permis de conduire](#).

LES COMMERCES

Le chardon Ouvert à partir de mars. Tel. 04 94 68 10 55

Pizz'Alexane tous les vendredis soir sur la place des lavandes Tel. 06.75.05.83.57

L'auberge de Baudinard

Le restaurant est ouvert Vendredi Samedi et Dimanche Midi.

Elle sera ouverte pour la SAINT VALENTIN 2019 (Réservation conseillée). Vous trouverez tous les détails sur www.auberge-baudinard.com

Fermée pour Congés annuels du Lundi 14 Janvier 2019 au Mercredi 13 Février 2019

Tel 04 94 70 18 56

Les propriétaires Eric et Gilles, se sont vus décerner cette année une première étoile pour leur hôtel et une première fleur au niveau départemental pour leur établissement.



Mme Sylvie Mailaender ambassadrice « Energetix » bijoux et accessoires de bien-être a le plaisir de vous informer de l'ouverture de sa boutique en ligne que vous pouvez consulter www.symail.energetix.tv

CARNET GRIS

Messe d'A Dieu



Dolly de VACHON

20 octobre 1919 – 19 avril 2018

« Sa présence était notre joie, sa mémoire sera notre force »
Saint Augustin

Eglise de Baudinard sur Verdon

Marie Odile DE VACHON nous a quittée le 19 avril 2018

Bernard CRETTON nous a quitté le 1 mai 2018

CARNET ROSE

Lyly est arrivée le 22 janvier 2018



CARNET BLANC

Union de Yannick FOURGO et Elodie LE TESSON le 30 juin 2018

Union de Fabrice NORE et Fanny PERRIGNON le 6 octobre 2018

PAGE PRATIQUE

MAIRIE 04 91 70 18 61 — Fax : 04 91 70 19 24 — www.baudinard.fr — mairie@baudinard.fr

URGENCES SAMU : 15 — POMPIERS : 18 — 112 (appel européen depuis un mobile)

CENTRE ANTI POISON MARSEILLE : 04 91 75 25 25

POLICE MUNICIPALE 06 65 70 41 39 ou 06 20 42 78 43

SANTÉ

Médecin de garde : 15

Dentiste de garde (TOULON) : 04 98 01 62 63 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 32 37 ou www.pharmagarde.eu

Cabinets d'infirmières à Aups : 04 94 84 06 37 – 04 94 70 00 96 – 04 94 70 04 02

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel est retransmis directement sur le vétérinaire de garde

MÉMO HÔPITAL

Hôpital de Draguignan, rue Montferrat : 04 94 60 50 00 – Urgences : 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame de Draguignan : 0 826 46 45 44 (0,15 ct/mn depuis un poste fixe)

DROGUE/ALCOOL/TABAC - INFO SERVICE

Drogues infos service 7 j/ 7 : 0 800 23 13 13 (appel gratuit d'un poste fixe)

Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (appel local d'un poste fixe)

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30 (appel local d'un poste fixe)

Alcooliques anonymes : www.alcooliques-anonymes-mp.org

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (appel gratuit 24 h/ 24 d'un poste fixe)

Questions d'adolescents : www.inpes.sante.fr

Violences conjugales info : 39 19 (appel local d'un poste fixe)

Solitud'écoute : 0 800 47 47 88 (appel gratuit d'un poste fixe)

DIVERS

Dépannage électricité 24 h/ 24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF) à Aups : 04 98 10 22 43

ALLÔ SNCF (Infos, réservations, vente) : 08 36 35 35 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) : 0 821 08 09 10 ou 39 39

Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL), 5 rue Racine, TOULON

Tél. 0 825 77 88 77 ou adil@adil83.org

ALLÔ TRAFIC : 08 91 67 31 01 (messages en temps réel sur l'état de la circulation, conseils de déplacements)

INFO ESCROQUERIES 0811 02 02 17 (coût d'un appel local) ou www.internet-signalment.gouv.fr

INFOS TRAFIC : Flashes d'information sur l'état de la circulation. Radio Plus sur 106.8 FM

PRÉVISION MÉTÉO France : 32 50 ou www.meteo-france.fr